



PELOUSES SABLEUSES DE LAVARS Compte rendu Expertise flore et habitats

Participants, date, lieu

Madame Agnès Leclercq

Monsieur Alain Hermil-Boudin, maire de Lavars

Monsieur Jean-Charles Villaret, responsable du service connaissance flore et habitats au Conservatoire Botanique National Alpin

Date Mercredi 15 ^{juin} juillet 2011

Commune de lavars

Secteur des pelouses sableuses de Lavars au nord du lieu-dit Soubeyranne

Objet : visite du site, présentation du projet d'équipement, prospection botanique, reconnaissance d'espèces végétales et recherches d'espèces végétales protégées, reconnaissance des habitats naturels présents, préconisations de mesures conservatoires.

La reconnaissance du site s'est déroulée en deux temps

- visite du secteur situé à l'est de la route D34a : parcelle 47, parcelle 46 (bordure ouest) et 55 (en partie –ancienne carrière) ;
- visite du secteur coté ouest de la route D34a : parcelles 626, 340 et 342 (partie est – ancienne carrière).

Secteur est [parcelles 47, 46 (en partie) et 55 (en partie)]

- Il n'a pas été observé d'espèces végétales protégées lors de la visite du 15 juin 2011 sur ce secteur. Il est à noter que beaucoup d'espèces végétales des pelouses sableuses sont des plantes à cycle annuel et relativement « nomades »(1) ou à développement très précoce. Parmi les espèces protégées présentes ou potentiellement présentes sur le site et ses environs figurent le Micrope dressé (*Bombacillaena erecta*) et la Gagée des champs (*Gagea arvensis*).
- A noter : le Micrope dressé (*Bombacillaena erecta*), espèce végétale protégée au plan régional Rhône-Alpes (arrêté interministériel du 4 décembre 1990 complétant la liste nationale) a été observée sur la parcelle 55 par Madame Leclercq dans un secteur d'ancienne carrière, (hors de l'emprise des équipements en projet). Les individus de cette espèce n'ont pas été revus lors de notre visite.

La Gagée des champs ou Etoile des champs (*Gagea arvensis*) est une petite espèce bulbeuse proche des tulipes, dite « messicole » car se développant dans les sols remués des cultures peu intensivement exploitées et dans des pelouses sèches. Elle possède un développement très précoce (floraison en mars) et sa détection est très

difficile en juin. Plusieurs belles populations de l'espèce sont par ailleurs connues dans des luzernières sur la commune de Lavars et quelques communes voisines du Trièves.

- La parcelle 47, en particulier sur ses cotés nord et ouest, et la bordure ouest de la parcelle 46 hébergent un habitat naturel rare et menacé en Isère constitué par les pelouses sableuses à Silène conique (*Silene conica*) et Céraiste à cinq étamines (*Cerastium semidecandrum*). Le nom scientifique de cet habitat est le « *Sileno conicae-Cerastion semidecandri* » (*2). Cet habitat est classé « en danger » sur la liste rouge départementale de l'Isère. Il est retenu prioritaire en termes de conservation par la Directive européenne Habitats (*3).

Secteur ouest [parcelles 626, 340 et 342 (partie est)]

- Ce secteur héberge une importante population de Micropé dressé (*Bombycilaena erecta*), protégée au plan régional, estimée à plusieurs dizaines d'individus, ainsi que plusieurs autres espèces végétales rares ou remarquables : Cotonnière naine (*Logfia minima*), Cotonnière des sables (*Filago vulgaris*), Cotonnière des champs (*Filago arvensis*), Trigonelle de Montpellier (*Trigonella monspeliaca*) ...
- En revanche l'habitat de pelouse sableuse du « *Sileno conicae-Cerastion semidecandri* » est un peu moins typique est bien constitué que sur le secteur est, probablement en raison de l'histoire du site (parcelles exploitées en carrière).
- L'intérêt en termes de flore et d'habitat est complémentaire entre les deux secteurs

Préconisation de mesures conservatoires :

La conservation (ainsi que la restauration) de l'habitat « pelouses sableuses » en termes de biodiversité est l'enjeu le plus important du site. La conservation de cet habitat en bon état permettra indirectement le maintien des populations d'espèces végétales rares (et le cas échéant protégées) du site. Ce d'autant qu'il s'agit pour la plupart espèces annuelles aptes à recoloniser relativement rapidement des secteurs appropriés, dès lors que les conditions favorables sont réunies par des mesures de gestion appropriées.

Préconisations en ce qui concerne les travaux et l'aménagement :

- Réduire autant que possible l'emprise des travaux sur la parcelle 47 en rapprochant les équipements ou en débordant sur la parcelle voisine 720 pour préserver l'habitat typique du « *Sileno conicae-Cerastion semidecandri* » (bordure nord de la parcelle en particulier).
- Restauration et reconstitution de pelouses sur sables du « *Sileno conicae-Cerastion semidecandri* » par décapage superficiel préalable des emprises consommées par les infrastructures (parkings et bâtiments ...) sur la parcelle 47. Pour le succès de l'opération, le décapage est à mener en deux phases :
 - Décapage de surface, sur une dizaine de cm, destiné à récupérer la partie superficielle du sol contenant l'essentiel de la banque de graines et donc le potentiel de reconstitution des populations végétales d'espèces rares et l'habitat « pelouse sableuse » :
 - Puis décapage du sous-sol. Cette deuxième couche est stockée en andin séparé ;
 - Réutilisation des deux couches décapées pour reconstituer l'habitat « pelouses sur sable » sur des secteurs appropriés en périphérie proche (secteurs colonisés par une végétation plus « ordinaire » d'espèces vivaces prairiales de moindre

intérêt sur sol plus argileux) en disposant les couches de sol décapé dans l'ordre initial. L'intervention sera à mener sous le suivi d'une personne habilitée en concordance avec le plan de gestion de l'ENS.

Renforcement de l'Espace Naturel Sensible

- La mise en place de l'ENS, confortera la préservation des composantes naturelles et de la flore du site notamment de l'habitat « pelouses sur sables ».
- L'intégration à l'ENS des parcelles 626, 340, 342 (partie est) et 346 situées à l'ouest de la route permettra d'assurer la conservation des populations de Micrope dressé (*Bombycillaena erecta*) et d'autres espèces associées. Ces parcelles pourront être à plus long terme gérées de façon à restaurer un habitat typique de « pelouses sur sables du *Sileno conicae-Cerastion semidecandri* » de façon complémentaire et en renforcement aux pelouses du même type subsistant sur le secteur est.
- Outre un accueil-découverte à vocation didacto-pédagogique (sans équipements lourds) du public tout à fait possible, car le type d'habitat le permet aisément sans remettre en cause sa pérennité, l'ENS permettra par la mise en œuvre d'un plan de gestion et d'interprétation adapté, le maintien du patrimoine naturel du site et sa restauration (prévention de décharge sauvage, motocross ...).
- Ce plan de gestion devra notamment prévoir le contrôle de la végétation ligneuse (par exemple par un pâturage très extensif – voir fin du *2) nécessaire au maintien de l'habitat « pelouses sur sables ».

Notes complémentaires

(*1) Plantes annuelles nomades :

Il s'agit d'une adaptation à des conditions difficiles particulièrement contraignante telles qu'elles peuvent être rencontrées dans les milieux sableux ou très secs. A l'opposé d'une plante vivace dont la durée de vie est de plusieurs années, le développement d'une plante qualifiée d'annuelle se déroule lors d'un seul cycle végétatif court de quelques mois, la germination survenant généralement tôt au printemps et parfois au début de l'hiver précédent pour bénéficier de l'optimum d'humidité. Le développement se poursuit rapidement, suivi de la floraison et de la production de fructifications renfermant les graines. Concomitamment la plante se dessèche et meurt dans l'été. En définitive, l'essentiel de la durée de vie d'une plante annuelle a lieu sous forme de graine. D'autre part, ces plantes peuvent être qualifiées de « nomades ». Produisant (en principe) une importante quantité de graines pour assurer sa descendance tout en palliant aux aléas climatiques ou autres, une plante annuelle est susceptible d'apparaître « en masses » certaines années favorables et à l'inverse de ne pas se développer certaines années subsistant sous forme de graines en attendant des conditions plus favorables l'année suivante. Pour résumer : d'une année à l'autre ce ne sont pas les mêmes individus qui sont présents (ceux des années précédentes sont morts) et ils ne se développent pas forcément et exactement sur les mêmes emplacements que ceux des générations précédentes. Lors d'une année donnée, le stock de graines germe là où les conditions se trouvent être favorables (ou les moins défavorables), d'où une impression de « nomadisme ».

(*2) Informations générales sur le « *Sileno conicae-Cerastion semidecandri* » :

- Cet habitat est naturellement rare en raison des conditions particulières qu'il exige (substrat sableux calcaire ou calcaro-siliceux, climat local sec, rajeunissement régulier

limitant l'implantation des graminées vivaces compétitrices qui sinon tendent à faire évoluer le milieu vers une flore de prairie plus banale). Il est d'autre part en voie de raréfaction accélérée avec l'emprise croissante des activités humaines : urbanisation de sols impropres ou peu attractifs pour l'agriculture, essais d'irrigation et de mise en culture, exploitation de sablières, abandon du pâturage extensif d'entretien, espaces « vagues » ou de « friches » vite transformés en décharge officielle ou sauvage ou en terrain de motocross ...). Pour ces différentes raisons, cet habitat est classé « en danger » (voir également *3 ci-après) sur la Liste rouge des habitats du département de l'Isère et celle en cours de constitution à l'échelle de la région Rhône-Alpes et il est retenu d'intérêt communautaire d'intérêt prioritaire pour des mesures de conservation par l'union européenne sous le code 6120 dans le cadre de la Directive Habitats. Six localités de cet habitat sont connues en Isère. Totalisant moins de 2 ha au total, les pelouses du « *Sileno conicae-Cerastion semidecandri* » de Lavars constituent le plus bel ensemble isérois de ce type d'habitat.

- Cet habitat rare héberge d'une part des espèces végétales (et animales) généralistes des sols secs, qui sont assez largement répandues, et d'autre part des espèces spécifiquement et étroitement adaptées à ces conditions particulières de sol sableux. Ces dernières, compte tenu de la rareté de l'habitat sont donc elles aussi rares. Sur l'ensemble du site coté est et ouest la route D34a : Cotonnière naine (*Logfia minima*), Valériane couronnée (*Valerianella coronata*), Cotonnière des sables (*Filago vulgaris*), Trigonelle de Montpellier (*Trigonella monspeliaca*), Bufonie à feuilles menues (*Bufonia tenuifolia*)
- A noter l'exploitation (assez ancienne) de sablières sur le site, puis leur abandon, ont permis (après une phase de destruction lors de l'exploitation) semble t'il le rajeunissement et donc le maintien ou la réapparition (redéveloppement) de cet habitat. Le pâturage (léger ou extensif) favorise le maintien de l'habitat en limitant la colonisation par des graminées vivaces et des ligneux. L'absence d'entretien conduira inéluctablement et peu à peu au reboisement naturel du site, notamment par le pin sylvestre. L'irrigation et la fertilisation conduisent passivement et progressivement à la destruction de cet habitat et de sa flore associée.

(*3) Liste Rouge d'habitats naturels et semi-naturels et d'espèces

- Six niveaux de classification sont retenus dans la nomenclature officielle de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature UICN pour l'élaboration des listes rouges, du plus menacé au moins menacé :

Situation critique - Extinction imminente	En danger	Vulnérable	Quasi menacé	A surveiller	Non menacé
---	-----------	------------	--------------	--------------	------------

Jean-Charles Villaret

Gap, le 29 juin 2011



Gagée des champs



Silène conique



Cotonnière des sables



Micrope dressé



Cotonnière des champs